Réf. Farde e-Assemblées : 2601539

N° OJ : **67**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Subside 2024 - SCRL Centre d'Entreprises Dansaert.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner la SCRL Centre d'Entreprises Dansaert en 2024;

Considérant qu'un montant de 1.100.000,00 EUR est prévu à l'article 52009/63551 du budget extraordinaire de 2024;

Considérant qu'un montant de 100.000,00 EUR est prévu à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de 2024;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et la SCRL Centre d'Entreprises Dansaert fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et la SCRL Centre d'Entreprises Dansaert est adoptée.

Annexes :

Convention FR 2024 - SCRL CENTRE D'ENTREPRISES DANSAERT (Consultable au Secrétariat des Assemblées)